

Un pipeline d'essence endommagé par la construction prend feu Avril 2008

Une équipe de construction installait une nouvelle conduite souterraine d'eau. Pendant le creusage, l'appareil d'excavation frappa et perfora accidentellement un pipeline d'essence. Les vapeurs qui s'en échappèrent s'enflammèrent causant une grave explosion et un incendie qui tua cinq travailleurs de la construction, en blessa quatre autres grièvement, nécessita une évacuation des citoyens dans un rayon de ½ mille (0,9 km) du lieu de l'incident, endommagea sévèrement une résidence à proximité et causa d'autres dommages aux alentours. Une cause principale de l'incident fut le fait que la localisation exacte de la conduite d'essence n'était pas connue par les ouvriers procédant à l'excavation. Ils se fiaient aux indications qui avaient été tracées sur le sol par la compagnie propriétaire du pipeline mais qui n'étaient pas conformes aux plans d'ingénierie. Les dessins d'ingénierie montraient que la conduite déviait autour du tronc d'un arbre qui a été coupé après la construction du pipeline. Les travailleurs et superviseurs n'ont pas vérifié visuellement l'emplacement de la conduite à l'aide d'outils à main comme requis par la bonne pratique.



Courtesy of CalOSHA

Courtesy of Creative Commons ShareAlike 1.0 License:
<http://creativecommons.org/licenses/sa/1.0/>

Le savez-vous ?

Cet incident s'est produit sur un pipeline de transmission dans une communauté, mais il y a des risques semblables dans plusieurs usines de fabrication de produits chimiques, de raffinage ou autres. Plusieurs usines ont des pipelines souterrains transportant des matières dangereuses. Ceux-ci peuvent appartenir à l'usine en question ou ces pipelines traversant la propriété de l'usine peuvent appartenir et être exploités par quelqu'un d'autre – une entreprise pipelinère, une usine voisine ou l'entreprise de gaz naturel locale.

Que pouvez-vous faire ?

- Avant de débiter tout travail d'excavation, demandez si quelqu'un a procédé au repérage des conduites souterraines, des câbles électriques ou des autres éléments critiques ou dangereux dans le secteur à être excavé. Ceci devrait faire partie du processus d'autorisation de permis d'excavation de vos installations.
- Faites des revues de sécurité au préalable à toute activité de construction.
- Rapportez tous les quasi-accidents à survenir lors de travaux d'excavation – conduites trouvées sans avertissement ou dans des emplacements différents que ceux prévus.
- Apprenez l'emplacement de tous les pipelines contenant des matières dangereuses passant au travers de vos installations et la façon d'intervenir s'il y a une fuite pour quelques raisons que ce soit.
- Si vous creusez à proximité de tout pipeline ou de toute autre installation dangereuse, assurez-vous de comprendre les consignes d'urgence appropriées et d'être formés sur celles-ci.

Membres PSID du CCPS : – Voir dans Free Search – "pipeline"

Sachez ce qui est souterrain avant de creuser !